



## Titres RBC liés à un panier d'indices Solactive remboursables par anticipation avec rendement conditionnel (\$ US), **série 2228, catégorie F** **Titres à capital non protégé**

Durée  
de 7,0 ans

Performance liée  
à un portefeuille  
théorique d'indices  
Solactive

Coupon potentiel de 11,76 % par année  
payable mensuellement au cours des  
1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années et coupon potentiel de  
6,00 % par année payable  
mensuellement de la 3<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année

Niveau barrière  
de protection  
de 70 %

Remboursables  
par anticipation  
sur une base trimestrielle  
à 105 % du niveau initial

Clôture des  
souscriptions

Vers le  
5 mars 2025

FUNDSERV

RBC12501

Dates d'observation  
aux fins du remboursement  
anticipé automatique

Le 20 février 2026  
et trimestriellement  
par la suite

Le présent sommaire est présenté  
intégralement sous réserve d'un  
supplément de fixation du prix (le  
« **supplément de fixation du prix** ») et  
du prospectus préalable de base daté du  
15 mars 2024.

[www.rbcnotes.com](http://www.rbcnotes.com)

### PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	\$ US
Placement minimal :	50 Titres ou 5 000 \$ US
Durée :	Environ 7,0 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres n'est pas protégé.
Indices sous-jacents :	Le rendement des Titres est lié à la performance d'un portefeuille indiciel théorique (le « <b>portefeuille</b> ») composé de l'indice Solactive Wells Fargo AR 1.6, de l'indice Solactive Citi AR 2.2 et de l'indice Solactive Morgan Stanley AR 3.6 (individuellement, un « <b>indice sous-jacent</b> »). Les indices sous-jacents auront une pondération égale dans le portefeuille (la « <b>pondération</b> ») à la date d'évaluation initiale. Ces pondérations ne seront pas rajustées ni rééquilibrées pendant la durée des Titres. Chacun des indices sous-jacents est un indice de rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de son indice cible respectif (soit l'indice Solactive Wells Fargo GTR, l'indice Solactive Citigroup GTR et l'indice Solactive Morgan Stanley GTR, respectivement) (individuellement, un « <b>indice cible</b> »), déduction faite d'un dividende synthétique d'un nombre fixe de points d'indice par année. <b>Il est entendu que le rendement des Titres est lié au portefeuille, composé des indices sous-jacents, et non aux indices cibles ni aux titres qui composent ces derniers.</b> Chacun des indices cibles est un indice de rendement total brut qui reflète les fluctuations des cours des titres qui le composent ainsi que le réinvestissement dans l'indice des dividendes versés et des distributions effectuées à l'égard de ces titres.

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable, le supplément de fixation du prix et toute modification de ces documents peuvent être consultés sur SEDAR+, au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). On peut également obtenir des exemplaires des documents au [www.rbcnotes.com](http://www.rbcnotes.com). Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable, le supplément de fixation du prix et toute modification de ces documents pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

## PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

Indices sous-jacents : (suite)	<p>En date du 20 février 2025, la moyenne pondérée de la somme de chaque facteur de rendement ajusté divisée par le niveau de clôture de son indice sous-jacent respectif, pondéré en fonction de la pondération, était de 2,4739 %, ce qui donnerait lieu à une moyenne pondérée de 18,6569 % pendant la durée des Titres si aucun cas de remboursement anticipé automatique ne se produit.</p> <p>En date du 20 février 2025, la moyenne pondérée du taux de rendement en dividendes annuel du portefeuille, pondéré en fonction de la pondération, était de 2,462 %, soit une moyenne pondérée du taux de rendement en dividendes total d'environ 18,560 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.</p>
Date d'émission :	Le 6 mars 2025.
Niveau initial :	Le niveau du portefeuille à la date d'évaluation initiale.
Date d'évaluation initiale :	Le 20 février 2025.
Niveau barrière de protection :	70,00 % du niveau initial.
Niveau barrière entraînant le paiement d'un coupon :	70,00 % du niveau initial.
Niveau final :	Le niveau du portefeuille à la date d'évaluation finale.
Date d'évaluation finale :	Le 20 février 2032.
Variation en pourcentage :	<p>La variation en pourcentage est le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la troisième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante :</p> $\frac{(\text{niveau final} - \text{niveau initial})}{\text{niveau initial}}$
Date d'échéance :	Le 8 mars 2032.
Dates d'observation :	Les dates indiquées ci-après à la rubrique « Dates d'observation », étant entendu que si une date d'observation n'est pas un jour de négociation, cette date d'observation sera le prochain jour de négociation, sauf en cas d'événement extraordinaire.
Dates de paiement des intérêts :	<p>Les dates indiquées ci-après à la rubrique « Dates de paiement des intérêts », sauf en cas d'événement extraordinaire, et à condition que (i) la Banque n'ait pas remboursé les Titres de la manière décrite ci-après, et que (ii) si une date de paiement des intérêts n'est pas un jour ouvrable, cette date de paiement des intérêts sera reportée au premier jour ouvrable suivant.</p> <p>Il est entendu que le dernier paiement d'intérêts, s'il y a lieu, sera effectué à la date de remboursement anticipé automatique, s'il y a lieu, ou, si elle est antérieure, à la date d'échéance.</p>
Paiements d'intérêts :	<p>Les paiements d'intérêts, s'il y a lieu, sur les Titres seront payables à terme échu à chaque date de paiement des intérêts au taux d'intérêt fixe (i) de 0,9800 % pour chaque période mensuelle se terminant à une date de paiement des intérêts (une « période d'intérêts ») au cours des deux premières années de la durée des Titres où le seuil de paiement binaire est atteint; et (ii) de 0,5000 % pour chaque période d'intérêts au cours de la troisième à la septième année de la durée des Titres où le seuil de paiement binaire est atteint.</p> <p>Si le seuil de paiement binaire n'est pas atteint à une date d'observation donnée, aucun intérêt ne sera payable pour cette période.</p>
Seuil de paiement binaire :	Le seuil de paiement binaire sera atteint si, à la date d'observation pertinente, le niveau du portefeuille est supérieur ou égal au niveau barrière entraînant le paiement d'un coupon.
Cas de remboursement anticipé automatique :	<p>Un cas de remboursement anticipé automatique se produira si, à une date d'observation précédant immédiatement une date de remboursement anticipé automatique, le niveau du portefeuille est supérieur ou égal à 105,00 % du niveau initial (le « <b>niveau entraînant le remboursement anticipé automatique</b> »).</p> <p>Après la survenance d'un cas de remboursement anticipé automatique, les Titres seront remboursés par anticipation à un prix correspondant à leur capital (le « <b>montant du remboursement anticipé automatique</b> ») à la date de remboursement anticipé applicable. En sus du montant du remboursement anticipé automatique, un paiement d'intérêts sera effectué à la date de remboursement anticipé automatique.</p>
Dates de remboursement anticipé automatique :	Les dates indiquées ci-après à la rubrique « Dates de remboursement anticipé automatique », sauf en cas d'événement extraordinaire, et à condition que si une date de remboursement anticipé automatique n'est pas un jour ouvrable, cette date de remboursement anticipé automatique sera le premier jour ouvrable suivant.

Paiement à l'échéance : Si les Titres n'ont pas été remboursés par anticipation à la date d'échéance, le montant payable pour chaque Titre (le « **montant du remboursement final** ») correspondra à ce qui suit :

- soit 100,00 \$ US, si le niveau final est supérieur ou égal au niveau barrière de protection;
- soit une somme, qui ne saurait en aucun cas être inférieure à 1,00 \$ US, correspondant au résultat de la formule ci-après, si le niveau final est inférieur au niveau barrière de protection :

$$100,00 \text{ \$ US} + (100,00 \text{ \$ US} \times \text{variation en pourcentage})$$

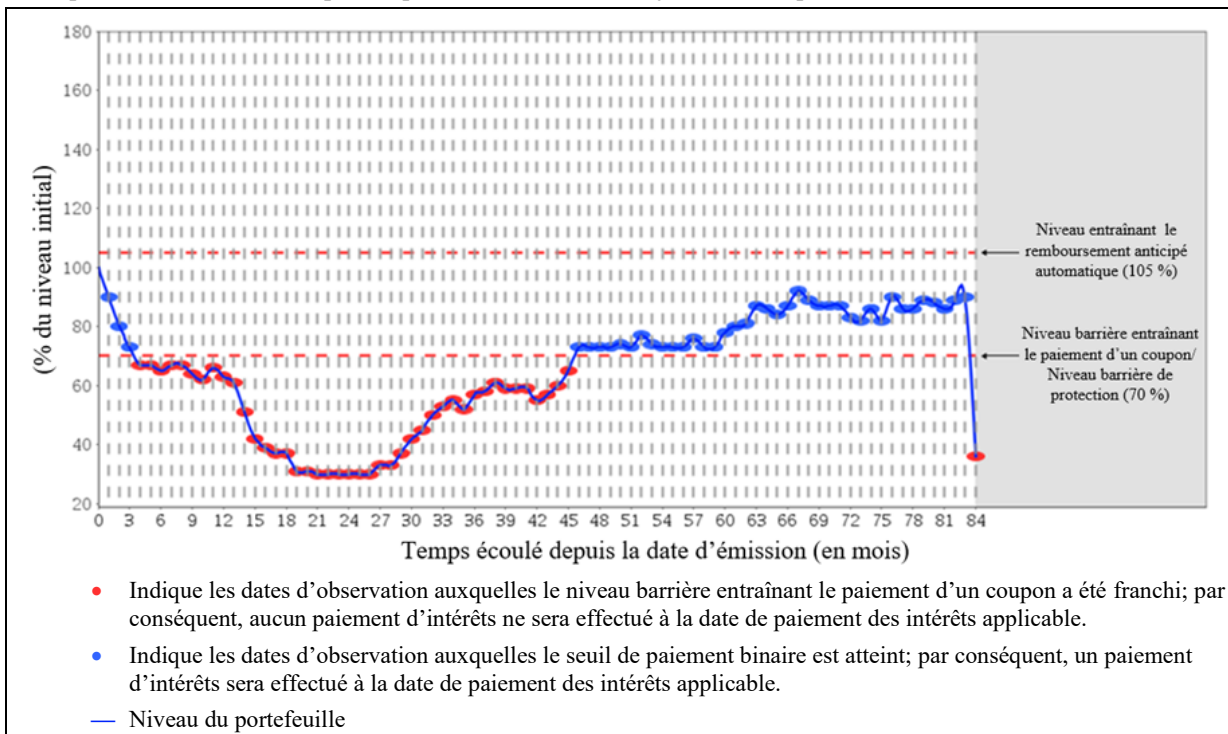
En sus du montant du remboursement final, un paiement d'intérêts sera effectué à la date d'échéance si le seuil de paiement binaire est atteint à la date d'évaluation finale.

Marché secondaire : Fundserv, RBC12501

En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.

Exemples de calcul du montant du remboursement final ou du montant du remboursement anticipé automatique et des paiements d'intérêts : Les exemples qui suivent illustrent le calcul du rendement des Titres selon différents scénarios. Ces exemples ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. La performance du portefeuille utilisée dans les exemples ne constitue pas une estimation ou une prévision de la performance du portefeuille ou des Titres. La performance réelle du portefeuille et des Titres sera différente de ces exemples, et cette différence pourrait être importante. Tous les exemples ci-après supposent que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100,00 \$ US et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Pour des raisons de commodité, chacune des lignes verticales dans les graphiques ci-après représente à la fois une date d'observation hypothétique et la date de paiement des intérêts qui suit cette date. Certains montants en dollars indiqués ci-après sont arrondis au cent entier le plus près, s'il y a lieu, pour en faciliter la lecture, mais le ou les montants par Titre payables à un investisseur peuvent tenir compte de plus de décimales.

**Exemple n° 1 — Scénario avec perte et paiement d'une somme inférieure au capital à la date d'échéance**



Dans ce scénario, étant donné que le niveau du portefeuille est inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique à toutes les dates d'observation, les Titres ne seraient pas remboursés avant la date d'échéance. Le niveau du portefeuille est égal ou supérieur au niveau barrière entraînant le paiement d'un coupon à 41 des 84 dates d'observation. À la date d'évaluation finale, le niveau final est inférieur au niveau barrière de protection.

*(i) Paiements d'intérêts*

Le seuil de paiement binaire est atteint à 41 des 84 dates d'observation. Par conséquent, un paiement d'intérêts serait payable pour 41 périodes d'intérêts à la date de paiement des intérêts applicable, le total des paiements d'intérêts s'établissant comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times (0,9800 \% \text{ par période d'intérêts au cours des deux premières années de la durée des Titres} \\ \times 3 \text{ périodes d'intérêts} + 0,5000 \% \text{ par période d'intérêts au cours de la troisième à la septième année de la durée des Titres} \\ \times 38 \text{ périodes d'intérêts})$$

$$100,00 \text{ \$ US} \times (0,9800 \% \times 3 + 0,5000 \% \times 38) = 21,94 \text{ \$ US}$$

(ii) *Montant du remboursement final :*

Dans cet exemple, le niveau initial est de 12 000 000,00 et le niveau final est de 4 200 000,00. Par conséquent, le montant du remboursement final correspond à ce qui suit :

$$\text{Variation en pourcentage} = (4\,200\,000,00 - 12\,000\,000,00) / 12\,000\,000,00 = -0,65000 \text{ ou } -65,000 \%$$

Puisque le niveau final est inférieur au niveau barrière de protection, le montant du remboursement final est calculé comme suit :

$$\text{Montant du remboursement final} = 100,00 \text{ \$ US} + (100,00 \text{ \$ US} \times -65,000 \%) = 35,00 \text{ \$ US}$$

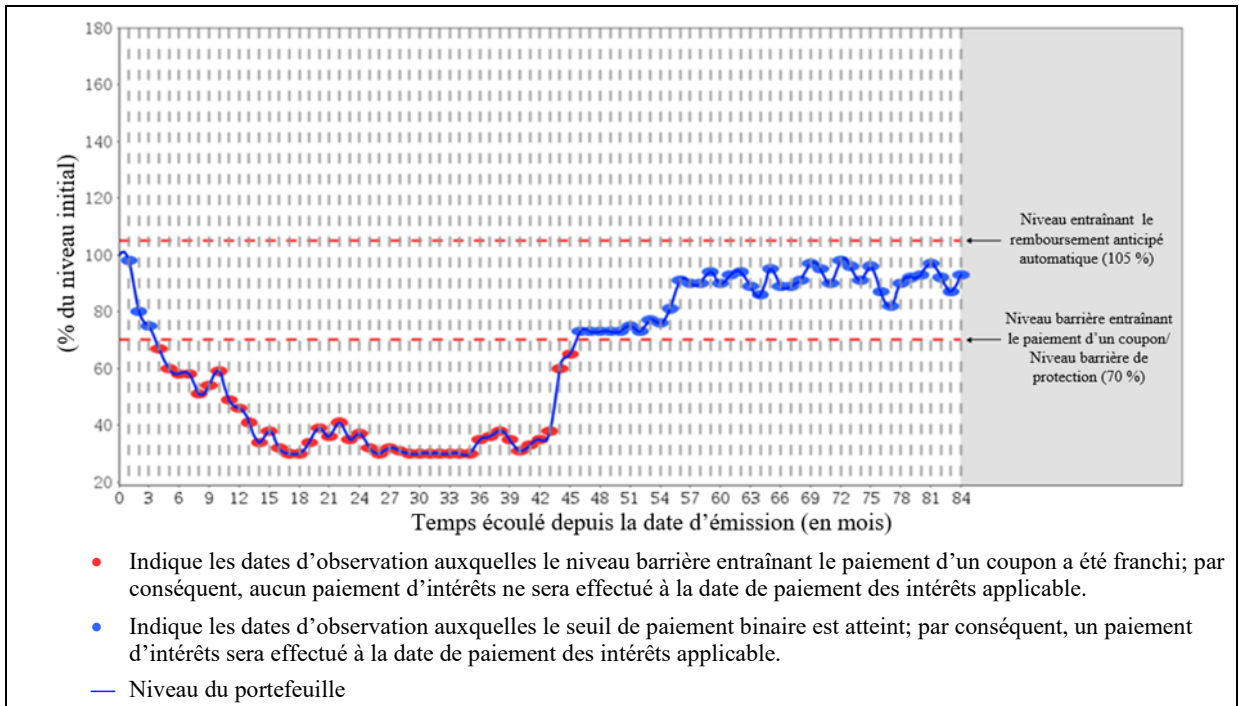
Par conséquent, les sommes totales payables par Titre entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- Total des paiements d'intérêts : 21,94 \$ US
- Montant du remboursement final : 35,00 \$ US
- Somme totale versée pendant la durée des Titres : 56,94 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de -7,73 %.

Exemples de calcul :  
(suite)

**Exemple n° 2 — Scénario avec gain et paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance**



Dans ce scénario, étant donné que le niveau du portefeuille est inférieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique à toutes les dates d'observation, les Titres ne seraient pas remboursés avant la date d'échéance. Le niveau du portefeuille est égal ou supérieur au niveau barrière entraînant le paiement d'un coupon à 42 des 84 dates d'observation. À la date d'évaluation finale, le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière de protection.

(i) *Paiements d'intérêts*

Le seuil de paiement binaire est atteint à 42 des 84 dates d'observation. Par conséquent, un paiement d'intérêts serait payable pour 42 périodes d'intérêts à la date de paiement des intérêts applicable, le total des paiements d'intérêts s'établissant comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{capital des Titres} \times (0,9800 \% \text{ par période d'intérêts au cours des deux premières années de la durée des Titres} \\ & \times 3 \text{ périodes d'intérêts} + 0,5000 \% \text{ par période d'intérêts au cours de la troisième à la septième année de la durée des Titres} \\ & \times 39 \text{ périodes d'intérêts}) \\ & 100,00 \text{ \$ US} \times (0,9800 \% \times 3 + 0,5000 \% \times 39) = 22,44 \text{ \$ US} \end{aligned}$$

(ii) *Montant du remboursement final :*

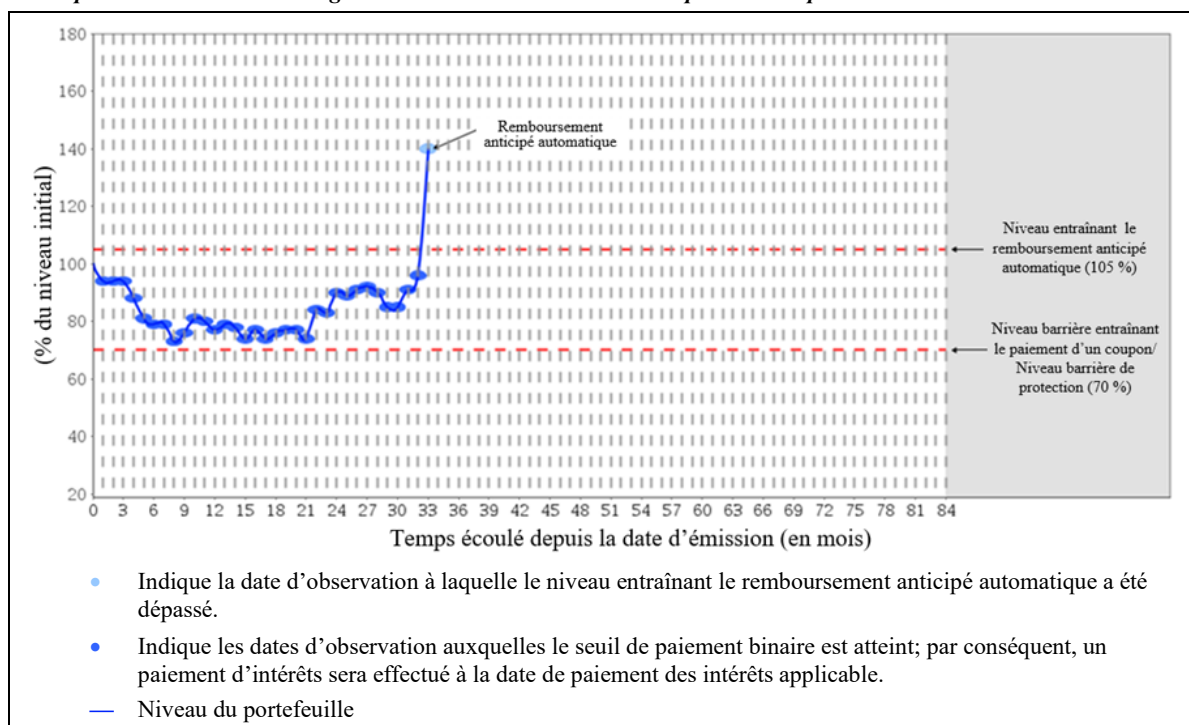
Dans cet exemple, le niveau final est supérieur ou égal au niveau barrière de protection. Par conséquent, le montant du remboursement final s'établit à 100,00 \$ US.

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- Total des paiements d'intérêts : 22,44 \$ US
- Montant du remboursement final : 100,00 \$ US
- Somme totale versée pendant la durée des Titres : 122,44 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 2,93 %.

**Exemple n° 3 — Scénario avec gain et cas de remboursement anticipé automatique**



Dans ce scénario, le niveau du portefeuille est égal ou supérieur au niveau entraînant le remboursement anticipé automatique à la date d'observation qui tombe 33 mois après la date d'émission des Titres. Une telle situation constituerait un cas de remboursement anticipé automatique et la Banque rembourserait les Titres par anticipation à la date de remboursement anticipé automatique qui suit. Le niveau du portefeuille est égal ou supérieur au niveau barrière entraînant le paiement d'un coupon à 33 dates d'observation précédant la date de remboursement anticipé automatique.

*(i) Paiements d'intérêts*

Le seuil de paiement binaire est atteint à chacune des 33 dates d'observation. Par conséquent, un paiement d'intérêts serait payable pour chacune des périodes d'intérêts à la date de paiement des intérêts applicable (y compris à la date de remboursement anticipé automatique), le total des paiements d'intérêts s'établissant comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times (0,9800 \% \text{ par période d'intérêts au cours des deux premières années de la durée des Titres} \\ \times 24 \text{ périodes d'intérêts} + 0,5000 \% \text{ par période d'intérêts au cours de la troisième à la septième année de la durée des} \\ \text{Titres} \times 9 \text{ périodes d'intérêts})$$

$$100,00 \$ \text{ US} \times (0,9800 \% \times 24 + 0,5000 \% \times 9) = 28,02 \$ \text{ US}$$

*(ii) Montant du remboursement anticipé automatique*

Le montant du remboursement anticipé automatique s'établit à 100,00 \$ US par Titre.

Par conséquent, les sommes totales payables par Titre entre la date d'émission et la date de remboursement anticipé automatique s'établissent comme suit :

- Total des paiements d'intérêts : 28,02 \$ US
- Montant du remboursement anticipé automatique : 100,00 \$ US
- Somme totale versée pendant la durée des Titres : 128,02 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 9,40 %.

Valeur estimative initiale :

À la date du supplément de fixation du prix ou vers cette date, la valeur estimative initiale des Titres était de 96,97 \$ US par Titre, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres à tout moment dépendra de nombreux facteurs et peut être inférieure à cette somme. La valeur estimative initiale des Titres n'est qu'une estimation et ne représente pas un prix minimal auquel la Banque, RBC DVM ou un membre de notre groupe serait disposé à acheter les Titres sur un marché secondaire. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.

Renseignements sur les dates d'observation, les dates de paiement des intérêts et les dates de remboursement anticipé automatique :

Dates d'observation	Dates de paiement des intérêts	Paiements d'intérêts potentiels	Dates de remboursement anticipé automatique
20 mars 2025	25 mars 2025	0,9800 %	-
21 avril 2025	24 avril 2025	0,9800 %	-
20 mai 2025	23 mai 2025	0,9800 %	-
20 juin 2025	25 juin 2025	0,9800 %	-
21 juillet 2025	24 juillet 2025	0,9800 %	-
20 août 2025	25 août 2025	0,9800 %	-
22 septembre 2025	25 septembre 2025	0,9800 %	-
20 octobre 2025	23 octobre 2025	0,9800 %	-
20 novembre 2025	25 novembre 2025	0,9800 %	-
22 décembre 2025	26 décembre 2025	0,9800 %	-
20 janvier 2026	23 janvier 2026	0,9800 %	-
20 février 2026	25 février 2026	0,9800 %	25 février 2026
20 mars 2026	25 mars 2026	0,9800 %	-
20 avril 2026	23 avril 2026	0,9800 %	-
20 mai 2026	26 mai 2026	0,9800 %	26 mai 2026
22 juin 2026	25 juin 2026	0,9800 %	-
20 juillet 2026	23 juillet 2026	0,9800 %	-
20 août 2026	25 août 2026	0,9800 %	25 août 2026
21 septembre 2026	24 septembre 2026	0,9800 %	-
20 octobre 2026	23 octobre 2026	0,9800 %	-
20 novembre 2026	25 novembre 2026	0,9800 %	25 novembre 2026
21 décembre 2026	24 décembre 2026	0,9800 %	-
20 janvier 2027	25 janvier 2027	0,9800 %	-
22 février 2027	25 février 2027	0,9800 %	25 février 2027
22 mars 2027	25 mars 2027	0,5000 %	-
20 avril 2027	23 avril 2027	0,5000 %	-
20 mai 2027	25 mai 2027	0,5000 %	25 mai 2027
21 juin 2027	24 juin 2027	0,5000 %	-
20 juillet 2027	23 juillet 2027	0,5000 %	-
20 août 2027	25 août 2027	0,5000 %	25 août 2027
20 septembre 2027	23 septembre 2027	0,5000 %	-
20 octobre 2027	25 octobre 2027	0,5000 %	-
22 novembre 2027	26 novembre 2027	0,5000 %	26 novembre 2027
20 décembre 2027	23 décembre 2027	0,5000 %	-
20 janvier 2028	25 janvier 2028	0,5000 %	-
22 février 2028	25 février 2028	0,5000 %	25 février 2028
20 mars 2028	23 mars 2028	0,5000 %	-
20 avril 2028	25 avril 2028	0,5000 %	-

22 mai 2028	25 mai 2028	0,5000 %	25 mai 2028
20 juin 2028	23 juin 2028	0,5000 %	-
20 juillet 2028	25 juillet 2028	0,5000 %	-
21 août 2028	24 août 2028	0,5000 %	24 août 2028
20 septembre 2028	25 septembre 2028	0,5000 %	-
20 octobre 2028	25 octobre 2028	0,5000 %	-
20 novembre 2028	24 novembre 2028	0,5000 %	24 novembre 2028
20 décembre 2028	26 décembre 2028	0,5000 %	-
22 janvier 2029	25 janvier 2029	0,5000 %	-
20 février 2029	23 février 2029	0,5000 %	23 février 2029
20 mars 2029	23 mars 2029	0,5000 %	-
20 avril 2029	25 avril 2029	0,5000 %	-
21 mai 2029	24 mai 2029	0,5000 %	24 mai 2029
20 juin 2029	25 juin 2029	0,5000 %	-
20 juillet 2029	25 juillet 2029	0,5000 %	-
20 août 2029	23 août 2029	0,5000 %	23 août 2029
20 septembre 2029	25 septembre 2029	0,5000 %	-
22 octobre 2029	25 octobre 2029	0,5000 %	-
20 novembre 2029	26 novembre 2029	0,5000 %	26 novembre 2029
20 décembre 2029	26 décembre 2029	0,5000 %	-
22 janvier 2030	25 janvier 2030	0,5000 %	-
20 février 2030	25 février 2030	0,5000 %	25 février 2030
20 mars 2030	25 mars 2030	0,5000 %	-
22 avril 2030	25 avril 2030	0,5000 %	-
20 mai 2030	23 mai 2030	0,5000 %	23 mai 2030
20 juin 2030	25 juin 2030	0,5000 %	-
22 juillet 2030	25 juillet 2030	0,5000 %	-
20 août 2030	23 août 2030	0,5000 %	23 août 2030
20 septembre 2030	25 septembre 2030	0,5000 %	-
21 octobre 2030	24 octobre 2030	0,5000 %	-
20 novembre 2030	25 novembre 2030	0,5000 %	25 novembre 2030
20 décembre 2030	26 décembre 2030	0,5000 %	-
21 janvier 2031	24 janvier 2031	0,5000 %	-
20 février 2031	25 février 2031	0,5000 %	25 février 2031
20 mars 2031	25 mars 2031	0,5000 %	-
21 avril 2031	24 avril 2031	0,5000 %	-
20 mai 2031	23 mai 2031	0,5000 %	23 mai 2031
20 juin 2031	25 juin 2031	0,5000 %	-
21 juillet 2031	24 juillet 2031	0,5000 %	-
20 août 2031	25 août 2031	0,5000 %	25 août 2031
22 septembre 2031	25 septembre 2031	0,5000 %	-
20 octobre 2031	23 octobre 2031	0,5000 %	-
20 novembre 2031	25 novembre 2031	0,5000 %	25 novembre 2031
22 décembre 2031	26 décembre 2031	0,5000 %	-
20 janvier 2032	23 janvier 2032	0,5000 %	-
20 février 2032	8 mars 2032	0,5000 %	-

---

Les indices sous-jacents sont calculés et publiés par Solactive AG (« **Solactive** ») et le nom « **Solactive** » est une marque de commerce déposée de Solactive. Les indices sous-jacents sont utilisés par la Banque aux termes de licences relativement aux Titres. Les Titres ne sont pas parrainés, vendus ou autrement soutenus par Solactive, qui n'en fait pas la promotion, et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les Titres en particulier. Solactive ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité des indices sous-jacents ou des indices cibles, ou de données incluses dans ceux-ci ou sur lesquelles ils se fondent, et elle n'engage aucunement sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions touchant ceux-ci.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« **RBC DVM** ») et Valeurs mobilières Desjardins inc., respectivement. RBC DVM est une filiale en propriété exclusive de la Banque. La Banque est donc un émetteur relié et associé à celle-ci au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance dépôts. Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Ni la Banque Royale du Canada, les courtiers ou les membres de leurs groupes respectifs, ni les personnes qui leur sont liées, ni aucune autre personne ou entité ne garantissent que les porteurs de Titres recevront une somme égale à leur placement initial dans les Titres ou que les Titres produiront un rendement (sous réserve de la somme minimale payable à l'échéance de 1,00 \$ US par Titre) à l'échéance ou avant. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital entièrement protégé et qu'une partie importante du capital sera à risque, vous pourriez perdre une partie importante de votre placement.

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada